



Distr.
GENERALE

A/2561
19 novembre 1953
FRANCAIS
ORIGINAL

DOCUMENT
INDEX UNIT
NOV 20 1953
SYSTEM

Huitième session
Point 40 c) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. H.M. AHSON (Pakistan)

1. A sa 405ème séance, tenue le 16 novembre 1953, la Cinquième Commission a étudié la note du Secrétaire général (A/2419) relative au poste qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes le 30 juin 1954, à l'expiration du mandat de l'un de ses membres.
2. Le Président avait déjà invité les membres de la Cinquième Commission à soumettre le nom de Vérificateurs généraux des comptes (ou de fonctionnaires possédant un titre équivalent) d'Etats Membres que la Commission pourrait recommander à l'Assemblée générale de nommer au Comité des commissaires aux comptes. Au moment où la Cinquième Commission a examiné la question, la délégation colombienne a informé le Président que le Vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire possédant un titre équivalent) de la Colombie serait disposé à assumer de nouveau ces fonctions si l'Assemblée générale désirait renouveler son mandat.
3. La Commission a choisi au scrutin secret, conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui concernent les élections, le candidat dont elle recommandait la nomination. Le résultat du scrutin a été le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	49
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	49
Majorité requise :	25

Nombre de voix obtenues :

Le Vérificateur général des comptes
(ou le fonctionnaire possédant un titre
équivalent) de la Colombie 48

Le Vérificateur général des comptes
(ou le fonctionnaire possédant un
titre équivalent de la Bolivie 1

4. En conséquence, la Cinquième Commission a décidé de recommander à
l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

NOMINATION A UN POSTE VACANT AU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale,

Nomme le Vérificateur général des compte (ou le fonctionnaire possédant un
titre équivalent) de la Colombie membre du Comité des commissaires aux comptes
pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1954.
